ELECTIONS : **Au Conseil d’Administration**

Collège : ETUDIANT.E.S de l’établissement

Nombre de sièges à pourvoir : **3 titulaires – 3 suppléants**

**Scrutin des 5 et 6 novembre 2024**

**LISTE DES CANDIDATS**

Les listes doivent être accompagnées des déclarations individuelles de candidatures (modèle ci-après) signées par chaque candidat.e candidat et d’une photocopie de leur carte étudiante, certificat de scolarité ou d’une pièce d’identité.

**Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal au nombre de sièges de membres titulaires à pourvoir.**

**Les candidat.e.s sont rangés par ordre préférentiel.**

**Les listes représentant les usagers assurent** **la représentation des trois secteurs de formation[[1]](#footnote-1) .**

**Chaque liste de candidat.e est composée alternativement d’un.e candidat.e de chaque sexe.**

**NOM DE LA LISTE :**

et le cas échéant Appartenance ou soutien dont la liste bénéficie : cette mention n’est pas obligatoire (art. D 719-23 du code de l’éducation). Elle est portée sous la responsabilité du responsable de la liste :

|  |
| --- |
| **Nom et prénom des candidats**    N° 1    N° 2    N° 3    N° 4    N° 5    N° 6 |

Fait à Nîmes, le

Nom et Signature de la personne qui dépose la liste :

**Nom et coordonnées du/de la délégué.e de liste, obligatoirement candidat.e, qui pourra représenter la candidature au Comité Electoral Consultatif** :

Nom – Prénom :

Tél. professionnel :

Tél. personnel :

Mail :

1. La représentation des trois secteurs de formation est répartie comme suit :

   - les disciplines juridiques, économiques et de gestion ;

   - les lettres, les sciences humaines et sociales ;

   - les sciences et technologies. [↑](#footnote-ref-1)